



SI VOUS SOUFFREZ D'INDIGESTION. BUVEZ L'EAU ST LEON APRES CHAQUE REPAS, ET A JEUN POUR LA CONSTIPATION.

GINGRAS, LANGLOIS ET Cie., QUEBEC.

12 février 1886. 58-1m

Notre correspondant à Paris Pour les annonces, réclames, faits-divers et correspondances, s'adresser à M. A. LORRETT, rue Caumartin, 61, Paris

CANADA

QUEBEC, 21 MAI 1886.

Correspondance spéciale

Ottawa, 20 mai.

Les séances aux Communes ne sont pas toujours nécessairement intéressantes et il advient parfois qu'elles sont même tout à fait ennuyeuses...

Hier, le comité des comptes publics a été le théâtre d'une scène tout à fait comique. Il s'agissait du fameux hôtel Inch Arran...

Madame Grant paraît être très au fait des libertés anglaises et avoir profondément médité sur le droit commun.

Madame Grant paraît être très au fait des libertés anglaises et avoir profondément médité sur le droit commun.

M. D.—Vous avez été appelée ici comme témoin. Je crois savoir que vous n'êtes pas très bien.

Mme G.—Non, j'ai mal à la gorge, aux dents, à la tête, aux jambes et à bien d'autres parties.

M. D.—Voulez-vous dire sous quel les circonstances vous avez bâti l'hôtel Inch Arran.

Mme G.—J'ai peu de choses à dire. Je croyais faire de l'argent. C'est une affaire privée et je crois que le comité n'a rien à voir dans mes affaires privées.

M. D.—Je regrette de dire que je connais assez les politiciens du Canada pour poser quelque fondement sur leurs promesses.

M. D.—Comment pouvez-vous exprimer cette opinion? Quelqu'un d'autre vous aurait-il trompée?

Mme G.—Oui, j'en ai l'expérience personnelle (Rires). Mais, d'après mes souvenirs je n'ai pas à m'en plaindre au sujet de l'hôtel (Rires).

M. D.—Ainsi à cet égard on a tenu ses promesses?

Mme G.—Je ne dis pas cela. M. D.—Ces promesses n'ont donc pas été tenues?

Mme G.—Cela me regarde. M. D.—Vous refusez de répondre? Mme G.—Je ne refuse pas, mais j'obje à votre juridiction. Ni le gouvernement, ni aucun employé n'a soutenu une simple piastre pour mon hôtel.

M. D.—Mais vous avait-on promis de l'aide? Mme G.—Je ne le crois pas! On me disait toujours qu'on ferait quelque chose, mais on ne faisait rien. Il y avait une difficulté, et Sir Charles Tupper ne pouvait rien faire sans l'action du Conseil.

M. D.—Pourquoi demandiez-vous au gouvernement de l'aide pour bâtir votre hôtel? Mme G.—Pourquoi n'aurais-je pas demandé de l'aide tout aussi bien que les membres du parlement qui ne viennent ici que pour faire leurs affaires et s'enrichir?

On a fait parler la dame qui ne paraissait pas gênée dans son costume, et qui a convaincu tout le monde qu'on ne devait pas se mêler de ses affaires personnelles.

Elle a vendu son fameux hôtel à M. Schriker, et si son mari a été employé sur le chemin de fer, c'est qu'il n'était pour l'excellence de ses qualités et de ses capacités; elle a même assuré le comité que la prison ne lui ferait pas peur et qu'elle traiterait plutôt sous les verrous que de divulguer au monde ce qui concernait son mari.

est employé, qu'on demande à M. Pope et aux autres. Mais il paraît qu'il existe un certain document que Madame Grant ne peut pas montrer au jour, et tendu que le vent ou la pluie pourrait l'endommager.

A LA CHAMBRE

Le procureur général a proposé la deuxième lecture de son bill concernant la santé publique.

Le but de cette mesure est d'indiquer à notre population les notions d'hygiène qui parfois lui font défaut. Le projet pourvoit à la nomination d'une commission qui surveillera la santé publique.

Il n'y a rien à dire contre ce projet, mais le chef de l'opposition, pour nuire à M. Taillon, dans l'Est, l'oppose en disant qu'il contient des mesures tyranniques.

Nous ne voyons pas comment le chef de l'opposition peut soutenir cette thèse, et M. Rinfret a cru devoir abandonner son chef sur cette question. Il s'est prononcé pour la mesure. Il est vrai qu'il n'a pas voté, pour une raison ou pour une autre.

Il est à remarquer que tous les députés qui sont médecins ont approuvé cette loi. Elle a été votée par 42 voix contre 13.

L'orateur a communiqué à la Chambre la dépêche suivante, qui lui a été adressée:

A l'honorable J. Wurtelle, orateur, Assemblée Législative, Québec, Marlboro, Mass.

Assemblée montrée en faveur du Home Rule pour l'Irlande. Avons entendu avec plaisir et reconnaissance la lecture du message de l'Assemblée de Québec à M. Gladstone.

F. P. A. McKenne, John Bayle O'Reilly, pour F. C. Cusack, J. A. Tobin, pour F. Ford.

M. Richard a fait passer son projet de loi pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Saint-Jacques-Achigan.

Cette compagnie se propose de réunir le village de Saint-Jacques au chemin de fer du Nord par une voie ferrée.

Saint-Jacques est une paroisse considérable. L'agriculture y est avancée et un grand nombre d'industries s'y développent rapidement.

Lorsque cette paroisse aura son chemin de fer, elle pourra espérer voir ses ressources se développer encore davantage.

Le chef de l'opposition voudrait faire adopter cette année son projet de cens électoral. Le procureur général a fait remarquer que les élections provinciales auraient lieu à une époque rapprochée, que les listes électorales n'étaient pas prêtes, et qu'il vaudrait mieux remettre à une autre session l'adoption de ce projet.

Le principe du bill est bon, il donne droit de vote à une foule de personnes parfaitement qualifiées; malheureusement il se trouverait d'application trop difficile aux prochaines élections.

ABUS. Nous avons déjà parlé de l'ardeur que mettent nos députés à amender nos lois.

Nous ne saurions trop répéter que c'est là un abus regrettable. On amende sans raison, parfois, pour le seul plaisir de prévoir un cas donné.

On brise l'harmonie qui doit régner dans nos lois; on les rend indéchiffrables.

Il n'y a pas moins de trente projets de lois maintenant devant la Chambre pour changer nos codes!

Si l'on se bornait à amender le code de procédure, ce serait tolérable, car il faudra finir par le refaire.

Quoique, dans sa base, il renferme des règles très sages qui nous viennent du droit français, il mériterait une foule d'articles qui devraient être modifiés afin de les mettre en rapport avec nos besoins actuels.

Quant au code civil, nous croyons qu'il vaut mieux y apporter le moins de changements possibles.

Le soin de le modifier devrait être laissé à un comité spécial auquel toute suggestion pourrait être faite. On conserverait ainsi l'ensemble de ce recueil de nos lois.

A voir l'échec de l'on apporte à changer notre ancien droit, on ne serait pas porté à croire que c'est pour ce même droit que nos pères ont combattu si longtemps!

Puisque nous sommes sur les abus, nous devons en signaler un autre qui pren, lui aussi, des proportions.

Nous voulons parler des interpellations et des demandes sans nombre que certains députés font au gouvernement, soit pour servir des fins d'élection, soit pour le plaisir de rassembler les ministres ou dans le dessein de signaler parce qu'ils n'ont pas d'autres occasions.

Nous comprenons que la députation doit veiller avec un soin jaloux à la bonne administration des affaires qu'elle doit se faire rendre un compte sévère et minutieux.

Mais que penser par exemple d'une interpellation comme celle-ci: «Le gouvernement se propose-t-il d'informer le gouvernement d'Ottawa, qu'un vaisseau de la compagnie Allan & Le Parisien, a pu se rendre à Québec, ayant à son bord des cas de maladies épidémiques, malgré le médecin du bord, la quarantaine à la Grosse-Île et le médecin du port de Québec? Le gouvernement a-t-il l'intention de demander que le règlement de la quarantaine soient strictement observés par tous les vaisseaux?»

Quand Joseph Nicolle a-t-il été révoqué comme juge de paix pour le district de Montmagny? Avec un pareil système, il n'y a pas de raison pour que les sessions finissent jamais.

La chambre des notaires, réunie, en ce moment, à Québec, a formé le projet de présenter à Mgr l'Archevêque une adresse de félicitations à l'occasion de son élévation à la dignité de cardinal.

Affaire Dansereau. Il est probable que des procédures seront prises contre M. C. A. Dansereau, pour lui faire rendre compte des \$15,000 qui lui ont été confiés pour acheter les livres de la bibliothèque, s'il refuse de fournir volontairement un état.

Nous croyons savoir toutefois que M. C. A. Dansereau est disposé à venir expliquer sa conduite.

Le comité de la bibliothèque s'est réuni, ce matin, jusqu'à mercredi prochain, afin de lui permettre de venir s'expliquer.

M. Dansereau a été retenu jusqu'à ce jour auprès de sa mère qui est morte, ces jours derniers.

Il aurait tout ce qu'il est prêt à fournir toutes les explications qu'on voudra lui demander.

On lit dans la Presse, de Montréal: «Nous sommes heureux de constater que nous avons enfin réussi à tenir en échec le pouvoir autoritaire et l'absolutisme qui régnaient on maître au conseil de ville.

Sur la motion de l'échevin Grenier, le conseil de ville a décidé, hier, de permettre aux propriétaires des rues qu'on doit élargir, de sanctionner ou de repousser l'amélioration, par leurs votes.

NOUVELLES GÉNÉRALES. Les serviteurs du gouverneur général et de lady Lansdowne, sont arrivés, hier, à la citadelle.

La Chambre s'est occupée, à la séance de mercredi, du rapport du comité de la bibliothèque. Sur la proposition de l'honorable M. Flynn il a été renvoyé au comité.

Une réunion du Conseil de l'Instruction publique aura lieu, le 26.

Il y aura, ce soir, séance spéciale du conseil de ville.

L'élection d'un échevin pour le quartier Saint-Roch est commencée hier, et se terminera ce soir. A midi aujourd'hui, M. Béland avait reçu 137 voix et M. Guay 98.

Les élections générales doivent avoir lieu prochainement dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

On remarque une grande activité dans les collèges électoraux.

A une réunion du bureau des examinateurs de l'école de navigation, les 17, 18 et 19, les étudiants suivants ont reçu leurs certificats de compétence:

Comme maîtres, M. David Ferdinand Pelletier, de Lévis; M. Herménégille Boulanger, de Saint-Thomas; M. Jean-Baptiste Belanger, du Cap Saint-Ignace.

Comme contre maîtres — M. Adolphe Casault, de Québec et M. Victor Belanger, de l'Islet.

M. Adjutor Tardot, avocat de cette ville, est allé à Ottawa, plaider devant la Cour Suprême la cause de Arpin vis le gouvernement de Québec l'honorable M. Irvine représenté les appelants et M. Tardot le gouvernement de Québec.

La chambre de commerce de Québec a adressé à Son Excellence le gouverneur-général un mémoire exposant que la construction du chemin de fer à Québec (Est) a favorisé les intérêts de cette ville et des comtés voisins; qu'on a demandé de l'aide au gouvernement afin de prolonger ce chemin à la frontière américaine, pour qu'il se raccorde au réseau des chemins de fer de l'Etat du Maine, abrégé ainsi le trajet de Québec à l'Atlantique; que le prolongement du dit chemin procurerait de grands avantages au pays en général et, en conséquence, qu'il plaise à Son Excellence de recommander que la demande de la chambre de commerce soit prise en considération et qu'une subvention soit accordée pour le prolongement de cette voie ferrée comme entreprise favorable aux intérêts du pays en général.

M. Carolus Laurier, ingénieur civil et père de l'honorable M. Laurier, député au fédéral pour Québec-Est, est mort, hier matin, à Saint-Lin.

L'échevin Jashme, de New York, a été condamné à neuf ans et 10 mois de prison.

On mande de Boston que le Sénat, par un vote de 23 contre 7, a adopté le bill pour augmenter la taxe sur les téléphones de \$30,000 à \$250,000.

Obronique religieuse. Mgr Racine, évêque de Chicoutimi, est de retour d'Ottawa, où il a eu une entrevue avec Sir Hector Langlois.

Le 60<sup>e</sup> anniversaire de l'ordination du révérend P. Point, a été célébré, hier matin, au Gesù, à Montréal, par une messe solennelle à laquelle assistait Mgr Favre qui a prononcé le sermon. A midi il y a eu banquet au collège des Jésuites.

Un rectoire on remarquait un morceau du dais, qui a servi au sacre de Charles X, roi de France. Le R. P. Point, qui était alors prêtre, remplissait l'office de diacre à cette cérémonie.

Les membres du Tiers-Ordre feront leur pèlerinage annuel à Sainte-Anne, dimanche prochain.

Les membres du Corale Catholique feront aussi leur pèlerinage annuel le même jour.

M. le curé de Saint-Roch a reçu, tout dernièrement, l'abjuration d'un jeune anglais qui a été de suite baptisé.

21 petits garçons de l'œuvre du Patronage ont fait leur première communion, hier, dans la chapelle de la Charité. Mgr l'Archevêque leur a administré, dans l'après-midi, le sacrement de confirmation.

M. l'abbé Victor Charland, professeur de rhétorique au collège de Lévis, est parti, hier, pour la Belgique où il doit entrer dans l'ordre des Dominicains. Il est accompagné de deux de ses sœurs, qui vont se faire dominicaines.

Il s'est formé à Vienne un comité pour des préparatifs en vue de la participation de l'Autriche à la fête du 50<sup>e</sup> anniversaire de la prêtre de S. S. le Pape Léon XIII.

La deuxième session du sixième triennat de la Chambre des notaires a lieu depuis mercredi, en cette ville, dans une des salles de l'Université Laval.

Voici la liste des officiers et membres des différents comités.

1<sup>e</sup> Commission des certificats: Hébert, Larue, Beauchêne, Lord, Hébert, Boily, Boucher, Thibault et Rivest.

2<sup>e</sup> Commission des brevets: Archambault, Brault, Dumais, Leclerc, Lafontaine, Poirier, Marcotte, Beauregard et Brodie.

3<sup>e</sup> Commission des examens à l'école: Charbois, Sirois, Meredith, Laliberté et Bisson.

4<sup>e</sup> Examens à la pratique: Papineau, Tessier, Beaudry, Coutlée et Prévost.

5<sup>e</sup> Surveillance: Marcotte, Beauchêne, Crépéan, Blondeau, Coutlée, Châdelaine, Brodie, Galipeault et Fontaine.

Discipline: Bernier, Labadie, Poirier, Tessier et L'Arrivée.

Finances: Brodie, Dumouchel, Lord, Blondeau, Lefebvre, Angers et Gagnon.

Législation: Papineau, Prévost, Larue, Charlebois, Beaudry, le président et le syndic de la chambre ex-officio.

Les 21 aspirants à la profession de notariat ont été admis. Les examens des aspirants à l'étude de la profession ne sont pas encore terminés.

DERNIER BULLETIN TRANSATLANTIQUE. LA REPRÉSENTATION TERRITORIALE AU CANADA.

Lord Granville a présenté dans la chambre des Lords, mardi soir, un projet de loi concernant la représentation, dans le parlement canadien, des territoires appartenant à la Puissance, mais non inclus dans aucune province.

LA SITUATION EN GRÈCE. M. Stephanopoulos a été élu président de la chambre des députés. Il était le choix de M. Tricoups et a

reçu une majorité de 40 voix sur le candidat appuyé par M. Dolyanis. Le ministère Valria a résigné et M. Tricoups a été appelé à former une nouvelle administration.

LA CHOLÉRA EN ITALIE. Il y a eu 10 cas nouveaux et 8 décès à Bari, hier, et 7 cas nouveaux et 5 décès à Venise.

LA PRINCESSE AMÉLIE À LISBONNE. La princesse Amélie qui doit épouser le prince héritier du Portugal, est arrivée, hier, à Lisbonne accompagnée du comte et de la comtesse de Paris. Elle a été reçue avec beaucoup d'enthousiasme.

MESSAGE DE LA REINE. M. Gladstone a reçu, hier, un long message de la Reine.

L'EXPULSION DES PRINCES. Le Paris, dans un article que l'on dit inspiré de l'approbation l'expulsion des princes d'Orléans de la France, et il dit que si les princes sont coupables de quelques délits ils doivent être traités comme des citoyens ordinaires.

LE GÉNÉRAL LAFAYETTE. Les Américains de Paris ont célébré, hier, l'anniversaire de la mort du général Lafayette, à la chapelle Picpas. Sur l'autel on lisait le monogramme suivant: «A général Lafayette les Américains reconnaissants, 1834-1886.»

Les journaux républicains demandent à grands cris l'expulsion. LE MONT ETNA. Le mont Etna est en éruption. Des torrents de lave se déversent par sept oratoires.

LA SITUATION EN IRLANDE. Des placards ont été affichés dans toute la ville de Tipperary annonçant qu'il y a une assemblée de la ligue des maisons, en vue de la dépression commerciale et industrielle, il avait été résolu que les loyers étaient excessifs; et qu'une réduction de 25 pour cent devait être faite.

Les placards disent encore que les habitants qui signifient les avis d'éviction pour non paiement de loyers exorbitants en encourageant les déserteurs de la part des membres de la ligue nationale et de ceux de la ligue nationale.

LA QUESTION IRLANDAISE. On dit que 220 libéraux se sont engagés à voter pour le bill du Home Rule. On compte maintenant avoir une majorité de 15 en faveur de l'adoption du projet.

Nous accusons réception d'un petit opuscule intitulé: «Le Catechisme des Commerçants, publié par l'abbé David Gosselin, et imprimé par l'éditeur de la Gazette des Campagnes. C'est le petit catechisme résumé en une cinquantaine de leçons.»

MAISON FRAÏCHET. — M. L. Fréchet vient d'ouvrir, sur la Saint-Lois, vis-à-vis l'Académie de musique, une maison où le public voyageur trouvera tout le confort désirable. M. Fréchet, qui en est le gérant, a acquis une grande expérience, dans cette ligne, et nous sommes que sous sa direction, cette maison nouvelle ne peut manquer d'être le rendez-vous de tous ceux qui aiment le bien-être.

FAITS DIVERS. ÉCOLE DES FRÈRES. — On va commencer immédiatement la construction d'une nouvelle Ecole des Frères, à Saint-Roch.

Le contrat de la maçonnerie a été adjugé à MM. Pelletier et Grenier, et celui pour la menuiserie à M. E. St-Pierre.

M. Barbeau, père, est chargé de faire la couverture.

CONCERT. — M. Jehin Prame doit donner un concert à l'Académie de Musique, de cette ville, avec le concours de Mlle Eugénie Tessier, de Montréal, que le public de Québec connaît déjà.

PATINAGE À ROULETTES. — Le pavillon des patineurs continue d'être populaire.

C'est par centaines que l'on compte le nombre qu'on y trouve en tout temps de la journée. Mais en même temps, il faut bien signaler les chutes fréquentes, les accidents, qui s'en suivent. En voilà un, employé du service civil, qui en aura pour 40 jours avant de recouvrer un membre cassé.

JEU DE BALLE AU PIED. — Il y aura, cet après-midi une grande partie jouée sur le Thistle Grounds entre deux joueurs du cercle du collège Mc Gill et de celui de Québec. La partie commencera à 2 heures et demie.

Le printemps dernier, le 1<sup>er</sup> en vire venant d'Europe, est entré en route, de Québec, le 18 mai, tandis que cette année, à la même date, on comptait 90 arrivages, 30 vapeurs et 50 voiliers.

FANFARE. — On écrit de Saint-Gervais que la fanfare de cette paroisse est définitivement organisée. Elle est formée de 16 instruments de cuivre et 6 en bois avec les batteries ordinaires. Les membres se sont généreusement cotés pour payer leurs instruments et une souscription dans la paroisse a réalisé la somme de \$100.

Cette fanfare sera attachée au 92<sup>e</sup> bataillon de Dorchester et Bellechasse.

Les officiers élus pour l'année courante, sont: M. M. J. Gauthier Paradis, M. D., directeur; Arcadius Fortier, président; Louis Doyer, vice président; E. M. McKassio, N. P., secrétaire; Frs. Côté, assistant secrétaire; Ferdinand Aubé, bibliothécaire.

DEUX ANCIENS. — Deux vieux citoyens de Saint-Bernard, ometté de

Dorchester, MM. Jean Lacasse et Louis Goulet, sont décédés, le 18 mai, à l'âge de 75 ans. Ils ont été les premiers syndics et marguilliers de la paroisse. Ils étaient établis à Saint-Bernard depuis 59 ans.

La ville de Sorel vient de perdre une dame très distinguée, dans la personne de Mme R. H. Kittson, décédée, vendredi dernier.

Une famille Charbonneau, composée du père, de la mère et de cinq enfants, est arrivée, à Lewiston, le samedi dernier, après avoir fait à pied le trajet de Farnham, P. Q., à cette ville, soit 300 milles. Ces pauvres gens, qui étaient dans le plus profond dénûment, se sont de suite adressés au surintendant des pauvres, qui leur a promis des secours jusqu'à ce qu'ils aient trouvé de l'emploi.

UN DRAME AU SAUT AU RECOLLET. — Un nommé Bayard, qui avait eu plusieurs accès de folie, a presque tué sa femme au Saut au Re collet, hier. Bayard a été arrêté et conduit à Montréal.

NOUVEAU À LOTBINIÈRE. — Un jeune homme de Lotbinière, Gélon Boudet, fils de M. Ovide Boudet, navigateur, s'est noyé, mardi, dans les circonstances suivantes:

Il partait de Sainte-Émille en chaloupe, avec un compagnon de voyage, pour transporter sept peaux à Sainte-Anne, lorsqu'un coup de vent a fait chavirer l'embarcation qui était lourdement chargée. Le cadavre du malheureux garçon n'a pas été retrouvé encore, et voici son signalement: il était âgé de 19 ans, avait 5 pieds et 6 pouces de taille, était imberbe et avait les cheveux châtain. Ses vêtements consistaient en un pantalon brun avec points bleus et rouges, blouse à points blancs et noirs, chemise de flanelle grise de magasin, camisole de laine bruno tricotée, caleçon de coton ouaté blanc, cravate noire et faux-col blanc, bottines et claques, chaussettes de laine. Il avait dans son gousset un porte-monnaie renfermant une piastre.

HORRIBLE ACCIDENT. — Au moment où la barge W. H. Lewis était, mardi soir, dans le nouveau compartiment du canal Lachine, à Montréal, un jeune homme de vingt ans, Arthur Boubé, natif de Québec, a été victime d'un terrible accident. En fixant l'amarrage de la barge au tour d'un poteau d'arrêt, il s'est fait mordre la jambe droite, qui fut brisée au genou lorsque la tension se produisit. Le blessé qui était dans un état lamentable, reçut les premiers soins des docteurs Valois et Paré, puis il fut transféré à l'hôpital Notre-Dame. L'infortuné était tellement faible, mercredi, que l'amputation a dû être ajournée.

MORT SUBITE EN PRISON. — Au moment où il allait se mettre au lit, mercredi soir, un nommé John McDermott, âgé de 44 ans et qui est interné à la prison depuis 14 ans, est tombé subitement mort sur le parquet. Ce malheureux dont le père était autrefois dans la police, devint fort jeune orpelin et sans soutien. Un jour, une voiture lui passa sur le corps; il en réchappa, mais il resta bossu. Il vint des lors en vagabond et aux crochets de la pitié publique. Enfin il y a 14 ans, il fut arrêté comme n'ayant pas de domicile et depuis il s'occupait à confectionner certains articles tels que chaînes en orin, appâts artificiels pour la pêche, etc., qu'il vendait aux amateurs.

Une enquête a été tenue, hier, par le coroner Belleau.

FOU FURIEUX. — Un malheureux du nom de Villeneuve, venant du canton Tessier, dans le comté de Rimouski, vient d'être interné à l'Asile de Beauport.

Il est fou furieux depuis quelques jours. Ses gardes, au nombre de trois, avaient des difficultés énormes à le contrôler, quoiqu'il ait les menottes aux mains, les bras et les pieds liés de courroies. Le pauvre fou voulait se précipiter sur les passagers et il cherchait à saisir avec ses dents tout ce qui se trouvait à sa portée.

Il est devenu fou à la suite de malheurs financiers et d'une difficulté survenue entre lui et un notaire, de Matane, à propos d'un cheval et d'une vente de terre.

Il a été trouvé, samedi dernier, dans un bois près de chez lui, le visage et les mains ensanglantées et portant à la tête plusieurs blessures qui sont encore toutes fraîches. Ses gardiens ont eu toutes les difficultés imaginables à l'embarquer à bord du bateau, hier soir, et à le contenir dans la voiture qui le transportait à Beauport.

HÉRITAGE. — Le Mercury lit que M. William Doble, un jeune homme employé dans une maison de commerce de la basse-ville, venait, il y a une couple d'années d'Edimbourg, vient d'hériter de plus de £380,000 par la mort de son père en Angleterre. Il a l'intention d'aller vivre en Angleterre, après avoir épousé Mlle Eva Wilson, fille de M. C. W. Wilson, marchand de bois.

LAG MANIC. — Elections des officiers de la société Saint-Jean-Baptiste, le 9 courant. En voici le résultat: Président, Dr A. Millette; vice-président, Antoine Roy; secrétaire, E. Beigneul; trésorier, P. Chartier; commissaire-ordonnateur, A. Beigneul. Comité de régie: J. N. Thibault, H. Garand, F. Picard, Jos Moisan, Jos Breton, A. B. Gendreau, A. Duquette, O. Lemay, Simon Brosseau et Eustache Roy. Chaplain: M. l'abbé J. B. A. Cousineau.

WEST FARNHAM. — Les semailles se font rapidement. Un grand nombre de cultivateurs des environs ont déjà fini de confier leurs grains à la terre. A ceux-là, il ne reste plus qu'à compter par anticipation sur la prochaine récolte.

Six cents têtes de bétail écossais appartenant à la ferme modèle de Botwell, Ontario, sont arrivées par le vapeur Parisien et ont été mises en quarantaine à Lévis. Le prix de quelques-uns de ces animaux est fort élevé, l'un d'entre eux vaut \$1,000 ou autre \$600. La plupart d'entre eux ont remporté des prix aux expositions agricoles au Keosau.

LE TRAVAIL DE 8 HEURES À CHICAGO. — La grève des employés des moulins à planer est terminée à Chicago. Les hommes sont tous retournés au travail aux mêmes conditions de 10 heures de travail par jour et aux mêmes taux.

MM. Armour et Cie. dit: «Nous devons revenir à l'ancien système, ou suspendre les opérations. Ça est une erreur d'accorder aux hommes 8 heures de travail. Dans l'Arkansas, à Boston et ailleurs les hommes travaillent 10 heures par jour, et nous ne pouvons commencer la concurrence avec eux.» Partout existe le même système.

INCENDIE. — Les nouvelles de la rivière Croche, territoire du Saint-Maurice, nous apprennent la pénible nouvelle qu'un incendie vient de détruire tous les bâtiments de la magnifique ferme de M. Adolphe Larue. Le feu a pris accidentellement et a tout détruit, à l'exception de la maison qui a subi, elle aussi, pourtant, quelques dommages.

M. Larue, qui est pour ainsi dire le fondateur de la petite colonie de la Croche, avait pourvu cette ferme de toutes les machines agricoles d'agriculture et y faisait faire une grande exploitation. On peut calculer la grandeur de la perte par le fait des difficultés qu'il a eu à monter cet établissement qui est situé à trente lieues dans la forêt sans autre voie de communication que les canots d'écorce.

—Le Journal de Trois-Rivières.

—Chaque année accroît la popularité du Pectoral-Corrosif d'Ayer. Il est recommandé pour toutes les affections des poumons.

SPECIALITÉ. — Si vous voulez avoir un foule de l'importance quelle forme nouvelle, et de la dernière mode, qui coiffe un gentleman au parfait, allez à la boutique de J. B. O'Brien, n° 95, rue Saint-Jean, et vous le trouverez.

Le stock a été entièrement renouvelé, de même que l'intérieur du local qui est vraiment coquet.

Vous y trouverez aussi de superbes imperméables.

Nulle autre préparation ne répond aux besoins d'un système affaibli, comme la Salsepareille d'Ayer.

DEMANDEZ LES SAVONS MÉDICINAUX DU DR. PERRAULT qui guérissent toutes les maladies de la peau.

AVIS AUX MÈRES. — Le sirop calmant de Mme Winslow devrait toujours être administré aux enfants qui sont dans la période de la dentition. Ce sirop calme l'enfant, amortit les gencives, fait cesser les douleurs, fait disparaître toutes les coliques et est le meilleur remède pour la diarrhée. —Vingt centimes la bouteille.



